



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Contrôle technique des motos de collection

Question écrite n° 13231

Texte de la question

Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la mise en place du contrôle technique périodique des véhicules à moteur de deux, trois ou quatre roues de cylindrée supérieure à 125 cm³ (catégories L3e, L4e, L5e, L7e). En effet, à plusieurs questions parlementaires contestant sa mise en place, M. le ministre avait répondu « en vue de déterminer les modalités de mise en œuvre du contrôle technique, une consultation a été lancée en novembre par le ministre chargé des transports avec les associations de motards, des associations environnementales et les représentants des professionnels du contrôle technique ». Or il apparaît que des associations comme la Fédération des collectionneurs pour la sauvegarde du patrimoine et la préservation des véhicules, équipements ou armes historiques (FPVA) et quelques autres demandent depuis plusieurs mois à être reçues et qu'aucune ne l'a été. Il faut dire que cette fédération demande que les motos de collection (motos de plus de 30 ans comme prévu à l'article R. 311-1-1 du code de la route) soient exemptées de contrôle technique comme la directive le permet techniquement (article 2 de la directive n° 2014/45/UE du 3 avril 2014) et comme le prévoit déjà la loi et les règlements pour les véhicules légers antérieurs à 1960 et pour tous les poids-lourds de plus de 30 ans en carte grise collection (art. R. 323-3 du code de la route). Aussi compte tenu de l'urgence après la parution de l'arrêté du 23 octobre 2023, elle lui demande si le Gouvernement a ou non l'intention d'entendre les collectionneurs qui préservent ce patrimoine en exemptant de contrôle technique les véhicules de collection motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur et à tout le moins ceux antérieurs à 1960 comme c'est déjà le cas pour les voitures et les camions.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13231

Rubrique : Cycles et motocycles

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 novembre 2023](#), page 10658

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)